



## Marque *Esprit parc national - forêts*

### Appel à candidatures 2020 Produits et services touristiques et agricoles

Arc-en-Barrois, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

#### Contexte et objectifs

Depuis 2015, les Parcs nationaux français déploient une marque collective intitulée « **Esprit parc national** ». Elle permet de soutenir et de valoriser des activités économiques touristiques et agricoles s'inscrivant dans le respect et la valorisation des patrimoines du territoire.

Aujourd'hui, le Parc national de forêts **lance le 1<sup>er</sup> appel à candidatures** auprès des professionnels déjà engagés dans le respect du développement durable et ancrés sur le territoire.

L'adhésion à la marque *Esprit parc national* permet de bénéficier d'une **visibilité accrue de votre activité sur le territoire**, et au-delà, grâce aux actions de communication locales et nationales.

**Le site Internet de la marque** grand public permet aux visiteurs de découvrir la marque et ses valeurs et de retrouver l'ensemble des prestataires touristiques et agricoles marqués par les Parcs nationaux de France.

[www.espritparcnational.com](http://www.espritparcnational.com)

#### **Une marque collective au service d'une agriculture et d'un tourisme durable**

L'objectif de la marque est de proposer une offre diversifiée de produits et services issus des acteurs du territoire.

Chaque prestataire marqué est en adéquation avec le caractère et les **valeurs des parcs nationaux**, s'engageant à **valoriser et faire découvrir les patrimoines** naturels, culturels, paysagers.

Le Parc national attribue son **image positive** à des produits ou à des services qui répondent aux critères du **développement durable** et à un **ancrage local fort**.

L'attribution de la marque constitue une opportunité pour les professionnels de se différencier auprès d'un public motivé par la protection de l'environnement, la préservation et la découverte des patrimoines locaux.

Cette démarche contractuelle permet de **développer un partenariat solide entre le Parc national et les acteurs du territoire**, en faveur de l'éco-tourisme et de l'agroécologie.

Le Parc national de forêts lance un **appel à candidature pour les services touristiques et produits agricoles suivants** :

- Filière tourisme :
  - Hébergements
  - Hébergements sites isolés
  - Sorties de découverte
  
- Filière agriculture :
  - Miel et produits dérivés
  - Fruits, légumes, champignons, fleurs et plantes comestibles
  - Lait et produits laitiers

- Vin (vins tranquilles et vins mousseux)

## **Procédure d'attribution de la marque**

1. Dépôt auprès du Parc national d'une candidature à la marque accompagnée d'un dossier complet :
  - Dossier de candidature : modèle par filière sur demande via notre site internet : [www.forets-parcnational.fr](http://www.forets-parcnational.fr) ou par mail ;
  - Tout autre support pouvant justifier votre engagement (voir la liste des pièces à fournir dans le dossier de candidature).

Les dossiers peuvent être envoyés par courrier à l'adresse suivante :

Parc national de forêts  
20 rue Anatole Gabeur  
52 210 Arc en Barrois

Ou par mail en fonction de la thématique du dossier de candidature, aux contacts suivants :

Pour la filière agricole : [theo.caroux@forets-parcnational.fr](mailto:theo.caroux@forets-parcnational.fr)

Pour la filière tourisme : [anais.sibille@forets-parcnational.fr](mailto:anais.sibille@forets-parcnational.fr)

### **Date limite de retour des candidatures : 31 octobre 2020**

2. Visite d'audit pour les dossiers jugés recevables jusqu'au 15 décembre 2020 pour les référentiels agricoles et jusqu'au 15 février 2021 pour les référentiels tourisme<sup>1</sup>.
3. Examen des dossiers par la commission Marque du Parc national de forêts (décembre 2020 à février 2021)
4. Signature d'un contrat de partenariat avec le Parc national et attribution de la marque pour 5 ans<sup>2</sup>.

## **Contacts pour toute information complémentaire :**

### Filière agricole :

Théo CAROUX

[Theo.caroux@forets-parcnational.fr](mailto:Theo.caroux@forets-parcnational.fr)

Tél : +33 (0)3 73 62 02 35

Marion DELFORGE

[marion.delforge@forets-parcnational.fr](mailto:marion.delforge@forets-parcnational.fr)

Tél : +33 (0)3 73 62 02 33 / +33 (0)6 16 33 91 77

### Filière tourisme :

Anaïs SIBILLE

[anais.sibille@forets-parcnational.fr](mailto:anais.sibille@forets-parcnational.fr)

Tél : +33 (0)3 73 62 02 38 / +33 (0)6 16 33 90 78

Pour consulter les règlements pour chaque filière :

<https://www.espritparcnational.com/la-marque-esprit-parc-national/beneficiaire-de-la-marque/boite-outils>

<sup>1</sup> Les candidatures seront traitées selon la date d'arrivée. Dans le cas d'un trop grand nombre de demandes, le Parc national sera dans l'obligation de reporter les audits dans le temps si nécessaire.

<sup>2</sup> Les bénéficiaires devront s'acquitter d'une redevance annuelle en fonction de leur chiffre d'affaires du produit ou service marqué. Montants à titre indicatif :

Chiffre d'affaires hors taxes	Montant de la redevance annuelle
0 à 149 999 € HT	50 €
150 000 € à 299 999 € HT	100 €
300 000 € à 999 999 € HT	200 €
Supérieur à 1 000 000 € HT	400 €